

**Ressources forestières du Canada atlantique
et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois**

par

Derek MacFarlane

*Présenté au cours de
la Conférence sur l'industrie des produits du bois dans l'est du Canada
du 11 au 13 septembre 1996 Montréal (Québec)*

Rapport d'information M-X-202F

Réseau de recherche socio-économique

**Service canadien des forêts - Centre de foresterie de l'Atlantique
Ressources naturelles Canada
C.P. 4000. Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5P7**

1997

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada 1997

ISSN : 1195-3802
ISBN : 0-662-82328-1
N° de catalogue : Fo46-19/202F

Un nombre restreint d'exemplaires de cette publication peut être obtenu sans frais à l'adresse suivante :

Service canadien des forêts - Centre de foresterie de l'Atlantique
C.P. 4000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada E3B 5P7
Télec. : (506) 452-3525

Des microfiches ou des copies de cette publication sont en vente chez :

Micromédia Ltée.
165, rue Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
J8X 3X2

This publication is available in English upon request.

Données de catalogage avant publication (Canada)

MacFarlane, Derek David, 1958-

Ressources forestières du Canada atlantique et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois

(Rapport d'information ; M-X-202F)

Publ. aussi en anglais sous le titre: The forest resource in Atlantic Canada and an overview of issues that impact wood production.

"Présenté au cours de la Conférence sur l'industrie des produits du bois dans l'est du Canada du 11 au 13 septembre 1996 Montréal (Québec)"

Sur la couv.: Réseau de recherche socio-économique.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-82328-1

N° de cat. Fo46-19/202F

1. Forêts — Provinces de l'Atlantique.
 2. Foresterie — Provinces de l'Atlantique.
 3. Forêts — Productivité — Provinces de l'Atlantique.
 4. Foresterie durable — Provinces de l'Atlantique.
- I. Centre de foresterie de l'Atlantique.
II. Titre.
III. Titre: Réseau de recherche socio-économique.
IV. Coll.: Rapport d'information (Centre de foresterie de l'Atlantique) ; M-X-202F.

SD146.A74M32 1997

634.9'09715

C97-980368-3

Résumé

Les ressources forestières du Canada atlantique procurent des emplois et des revenus à de nombreux résidents. L'aménagement durable des ressources en question permettra de perpétuer ces retombées. Dans le présent document, les ressources forestières du Canada atlantique sont décrites par rapport aux terrains forestiers productifs, à l'inventaire du volume de bois, aux classes d'âge des arbres et aux propriétés foncières. La production du bois est abordée dans le cadre d'une comparaison établie entre les récents volumes annuels de coupe et les possibilités annuelles de coupe (PAC). Les facteurs qui sont susceptibles d'influer sur la future production du bois font également l'objet de discussions.

Mots clés : *ressources forestières, Canada atlantique, PAC, production du bois.*

Abstract

The forest resource in Atlantic Canada provides jobs and income for many residents. Sustainable management of this resource will ensure these benefits continue. This paper briefly describes Atlantic Canada's forest resource in terms of productive forest land, inventory of wood volume, age class of trees, and land ownership. Wood production is reviewed by comparing recent annual harvest volumes to annual allowable cuts (AAC). Issues that may have an impact on future wood production are also discussed.

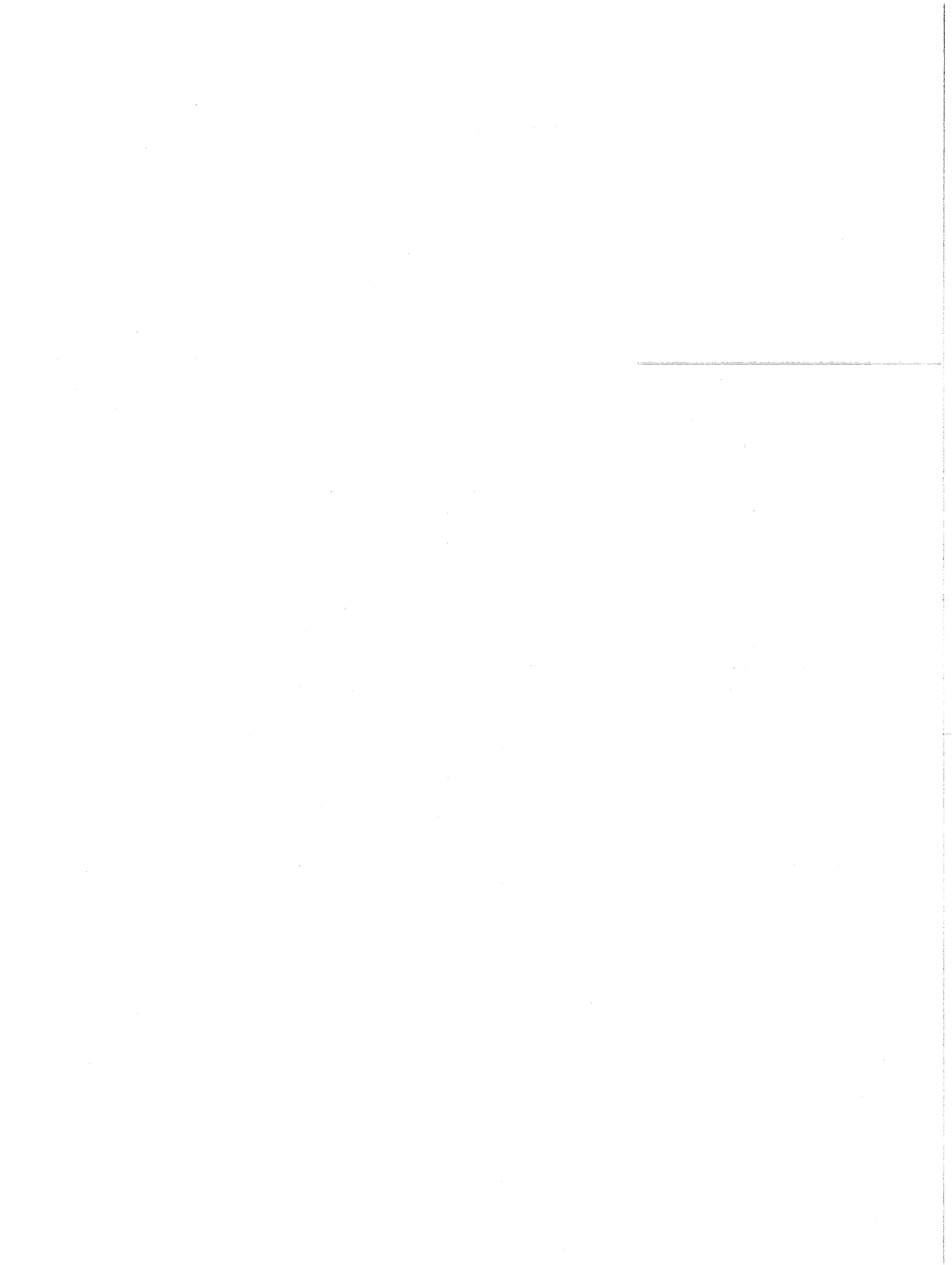
Keywords: *Forest resource, Atlantic Canada, AAC, Wood production.*



Tableau des matières

Page

Résumé	3
Introduction	7
Les ressources forestières	7
Terres	7
Volume de bois	7
Classe de maturité	8
Propriétés foncières	9
Niveaux de coupe durables	9
Terre-Neuve	10
Île-du-Prince-Édouard	10
Nouvelle-Écosse	11
Nouveau-Brunswick	12
Facteurs	12
Propriété	12
Certification	13
Sylviculture	13
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	13
Référendum du Maine sur les coupes à blanc	14
Réglementation relative à l'environnement, à la faune et aux activités de loisirs	14
Utilisation	14
Aspect social	14
Sommaire	15
Bibliographie	16



Introduction

Le présent document contient une description des ressources forestières des quatre provinces de l'Atlantique (c.-à-d. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Les ressources sont décrites par rapport à la superficie des terrains forestiers productifs, à l'inventaire ou au volume de bois, à la classe d'âge ou à la classe de maturité des arbres et finalement, à la répartition des propriétés foncières.

La production du bois est également abordée dans le cadre d'une comparaison établie entre les récents volumes de coupe et les possibilités annuelles de coupe (PAC). En conclusion, quelques-uns des facteurs qui sont susceptibles d'influer sur la future production du bois sont exposés. Les facteurs cernés ne concernent que les produits forestiers de transformation primaire (c'est-à-dire que la demande future pour les produits forestiers ouvrés n'est pas soulevée).

Les ressources forestières

Terres

Près de la moitié des terres du Canada atlantique sont considérées comme des terrains forestiers

productifs¹ (tableau 1). Toutefois, cette estimation est trompeuse compte tenu de la proportion relativement élevée des terrains forestiers de Terre-Neuve (environ 50 %) qui sont jugés non productifs². Près de 95 % des terrains forestiers des trois autres provinces (c.-à-d., les provinces Maritimes) sont classés dans la catégorie des terrains productifs. L'activité économique liée aux abondantes ressources forestières est considérable. L'économie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, par exemple, repose en grande partie sur les ressources forestières. Presque la moitié de la valeur de toutes les exportations du Nouveau-Brunswick provient de produits forestiers.

Volume de bois

Le volume de bois des arbres qui poussent sur les terrains forestiers productifs au Canada atlantique est supérieur à 1,4 milliard de mètres cubes (tableau 2). Le rendement moyen est de 102 m³ / ha dans les trois provinces Maritimes, tandis qu'il atteint environ 88 m³ / ha à Terre-Neuve.

Les essences dominantes sont les résineux, qui représentent plus de 75 % du volume total. La majorité des résineux sont des épinettes et des sapins (66 %). Les feuillus comprennent un

Tableau 1. Classification des zones au Canada atlantique (milliers d'hectares)

Classe	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
Terrains forestiers productifs	11 271	278	3 767	5 954
Terrains forestiers non productifs	11 253	16	156	152
Terrains non forestiers	14 645	272	1 361	1 103
Total	37 169	566	5 284	7 209

1 Un terrain forestier productif est défini comme un terrain forestier qui peut produire un peuplement forestier homogène commercialisable dans un laps de temps raisonnable.

2 Un terrain forestier non productif est défini comme un terrain forestier qui n'est pas apte à produire un peuplement forestier homogène commercialisable dans un laps de temps raisonnable. Ce type de terrain forestier comporte entre autres les éléments suivants : fondrières, roche, landes, marais, près, etc.

Tableau 2. Volume de bois marchand brut au Canada atlantique (milliers d'hectares)

Essences	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
Résineux	488	16	153	434
Feuillus	39	10	101	212
Total	527	26	254	646

Tableau 3. Superficie des terrains forestiers productifs par classe de maturité au Canada atlantique (milliers d'hectares)

Classe de maturité	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
Régénération	2 866	33	377	872
Non arrivé à maturité	699	—	2 474	2 553
Arrivé à maturité	943	—	385	2 177
Surâgé	893	—	4	188
Inéquienne	—	—	37	11
Non classé	4 861	245	—	86
Total	10 262	278	3 278	5 886

mélange d'érable, de bouleau et de peuplier, et l'érable est l'essence la plus abondante.

Classe de maturité³

La répartition des classes d'âge dans les peuplements forestiers à l'échelle du Canada atlantique n'est pas équilibrée⁴. C'est l'un des principaux problèmes que doivent affronter les planificateurs des ressources en ce qui concerne l'aménagement forestier. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, des étendues de terrains forestiers assez importantes (40 %) font partie des classes d'âge « arrivés à maturité / surâgés » (tableau 3).

Il en va de même à l'Île-du-Prince-Édouard (bien que cela ne soit pas indiqué au tableau 3), où l'on

doit composer avec le fait que de grandes étendues de terrains forestiers sont peuplées de résineux (surtout d'épinettes) qui sont arrivés au stade de la maturité ou de la surmaturité et commencent à se détériorer à l'âge de 50 ans.

La majorité des peuplements forestiers sont équiennes, en grande partie en raison de la grave épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui a sévi de 1910 à 1920. Au Canada atlantique, comme dans plusieurs autres régions du Canada, l'aménagement forestier pose un problème quand il s'agit de bien établir le calendrier de coupe pour les peuplements arrivés à maturité et les peuplements surâgés de sorte à maintenir la régularité ou l'uniformité de l'acheminement du bois commercial, tout en s'assurant que les zones qui sont en pleine

³ Une classe de maturité est définie comme un groupement d'arbres ou de peuplements établi en fonction de leur stade de développement depuis l'établissement jusqu'à la récolte. Une classe de maturité peut englober une ou plusieurs classes d'âge.

⁴ La répartition non équilibrée des classes d'âge résulte du fait que la superficie varie à l'intérieur de chacune des classes d'âge (c.-à-d., la répartition des classes d'âge est équilibrée lorsque la superficie est la même dans chacune des classes d'âge).

Tableau 4. Propriété des terrains forestiers productifs au Canada atlantique (milliers d'hectares)

Propriété	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
Privée, industrielle	4	—	846	1 207
Privée, non industrielle	—	257	1 778	1 788
Municipale	15	—	—	—
Non précisée	169	—	—	—
Provinciale	11 021	20	1 030	2 888
Fédérale	60	2	112	71
Total	11 271	278	3 767	5 954

régénération à l'heure actuelle répondront aux futurs besoins.

Propriétés foncières

Contrairement à d'autres régions du Canada où la Couronne détient la plupart des ressources forestières, un pourcentage notable des terrains forestiers des provinces de l'Atlantique (à l'exception de Terre-Neuve) appartiennent à des particuliers. En fait, environ 80 000 propriétaires de boisés (tableau 4) se partagent une grande partie de ces terrains.

À l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, et au Nouveau-Brunswick, les propriétés foncières non industrielles (c.-à-d. les boisés privés) représentent respectivement 92 %, 47 %, et 30 % des ressources forestières. Ces chiffres sont relativement élevés compte tenu que seulement 6 % des propriétés foncières de l'ensemble du Canada (industrielles et non industrielles) appartiennent à des particuliers. Les boisés privés sont un élément important de l'approvisionnement en bois d'oeuvre mais, en raison de facteurs tels que leur taille restreinte et les multiples objectifs des propriétaires fonciers, il est plus difficile de les aménager aux fins de l'approvisionnement en bois à l'échelon régional. À Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, et en Nouvelle-Écosse, la Couronne provinciale possède 97 %, 48 %, et 27 % des ressources forestières respectivement.

Niveaux de coupe durables

L'approvisionnement en bois durable (c.-à-d. les PAC) atteint près de 19,5 millions de mètres cubes au total pour les quatre provinces de l'Atlantique. Ce chiffre représente approximativement 10 % de l'approvisionnement total du pays. Les résineux fournissent environ 14 millions de mètres cubes, ou 71 %, de ces PAC totales. Comme il est indiqué au tableau 5, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse produisent la majeure partie du volume des PAC, soit 85 %. Bien que la superficie des terrains forestiers productifs de Terre-Neuve soit assez importante, une part considérable de ces terrains sont dispersés et on juge qu'il n'est pas rentable de les exploiter.

Compte tenu que le pourcentage de terrains privés est élevé au Canada atlantique, les organismes provinciaux qui établissent les PAC doivent également évaluer l'approvisionnement en bois que les boisés privés sont susceptibles de fournir. Ces estimations varient d'une province à l'autre. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, 100 % des boisés privés sont jugés exploitables aux fins de l'approvisionnement en bois, tandis qu'en Nouvelle-Écosse, seulement 60 % d'entre eux sont présumés disponibles aux fins de coupe. Étant donné que les boisés privés ne sont pas réglementés, cette partie de l'équation relative à l'approvisionnement en bois comporte une certaine incertitude.

Tableau 5. Niveaux des PAC pour les provinces de l'Atlantique (milliers d'hectares)

Essences	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
Résineux	2 980	2 500	3 750	6 858
Feuillus	—	190	1 500	3 877
Total	2 980	2 690	5 250	10 735

Tableau 6. Volume récolté et PAC à Terre-Neuve (milliers de mètres cubes)

	1990	1991	1992	1993	1994
Récolte de résineux	2 267	2 427	2 503	2 875	2 290
Récolte de feuillus	210	253	317	256	155
Récolte totale	2 877	2 680	2 820	3 131	2 445
PAC pour les résineux	2 980	2 980	2 980	2 980	2 980
PAC pour les feuillus	0	0	0	0	0

Un autre facteur qui détermine le niveau des PAC est l'ampleur des travaux sylvicoles qui sont exécutés. L'augmentation du nombre de coupes permises en raison des travaux sylvicoles (c.-à-d. l'effet des possibilités de coupe ou EPC) peut atteindre près de 25 à 30 % du total.

Les récoltes et la fabrication des produits forestiers au Canada atlantique contribuent largement à l'économie, en particulier à l'économie rurale. L'incidence économique du secteur forestier n'est pas abordée dans le présent document, mais il ne faut pas oublier que ce secteur fournit un apport considérable à l'économie des provinces, en particulier en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve

Comme il est indiqué au tableau 6, les niveaux de coupe de résineux sont demeurés inférieurs aux PAC à Terre-Neuve au cours des dernières années, mais l'écart diminue graduellement.

À Terre-Neuve, l'analyse de l'approvisionnement en bois indique qu'au cours des deux décennies à venir, l'approvisionnement en bois sera gravement restreint par rapport à la demande, surtout à cause de la répartition non équilibrée des classes d'âge. En fait, on prévoit un manque de près de 500 000 m³ / année. Pour compenser cette insuffisance, on explore actuellement les possibilités de s'approvisionner en bois au Labrador. Au-delà des vingt prochaines années, les perspectives d'approvisionnement sont meilleures, principalement en raison des rendements présumés de la sylviculture.

Île-du-Prince-Édouard

La participation de l'Île-du-Prince-Édouard à l'approvisionnement en bois est relativement restreinte, mais cette province fait face à l'un des problèmes les plus complexes car 90 % des terrains forestiers appartiennent à des propriétaires de boisés privés. Les niveaux de coupe des feuillus, et en particulier ceux des résineux, ont dépassé les PAC (tableau 7).

Tableau 7. Volume récolté et PAC à l'Île-du-Prince-Édouard (milliers de mètres cubes)

	1990	1991	1992	1993	1994
Récolte de résineux	276	248	303	335	368
Récolte de feuillus	181	204	207	199	151
Récolte totale	448	452	510	534	519
PAC pour les résineux	250	250	250	250	250
PAC pour les feuillus	190	190	190	190	190
Total des PAC	440	440	440	440	440

Tableau 8. Volume récolté et PAC en Nouvelle-Écosse (milliers de mètres cubes)

	1990	1991	1992	1993	1994
Récolte de résineux	3 714	3 498	3 592	3 863	4 229
Récolte de feuillus	925	850	656	400	877
Récolte totale	4 639	4 348	4 248	4 263	5 106
PAC pour les résineux	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
PAC pour les feuillus	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Total des PAC	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250

La demande relative au bois de feuillus découle de la demande intérieure pour le bois de chauffage. L'Île-du-Prince-Édouard ne compte aucune usine de pâtes et papiers, mais la province exporte un volume élevé de bois de résineux vers les usines de pâtes et papier établies dans d'autres régions des Maritimes. L'analyse de l'approvisionnement en bois indique que la future demande de bois de résineux et de feuillus à l'Île-du-Prince-Édouard ne pourra être satisfaite que par l'intermédiaire d'apports sylvicoles considérables. Un fonds a été établi (à partir de prélèvements sur le bois livré par les usines) pour payer les travaux de sylviculture.

Nouvelle-Écosse

Dans l'ensemble, les niveaux de coupe sont inférieurs aux PAC en Nouvelle-Écosse, mais les chiffres relatifs aux résineux sont actuellement légèrement supérieurs aux PAC (tableau 8). On dénote un surplus en ce qui a trait aux feuillus.

La Nouvelle-Écosse, qui s'attendait à doubler l'approvisionnement en bois, a récemment réduit les quantités prévues. La province croyait pouvoir obtenir ce rendement à la suite de l'investissement de sommes considérables dans la sylviculture. Une approche plus modeste adoptée principalement en raison de l'élimination des ententes fédérales-provinciales relatives à la foresterie entraînera le maintien des PAC concernant les résineux.

L'analyse de l'approvisionnement en bois soulève une importante préoccupation en Nouvelle-Écosse, car elle révèle qu'un volume de bois assez élevé (provenant surtout de terrains privés) est exporté au Nouveau-Brunswick et au Maine. On s'inquiète avant tout du fait que ces volumes de bois ne sont pas inclus à l'heure actuelle dans les estimations relatives aux récoltes, ce qui influe par conséquent sur l'approvisionnement en bois durable.

Tableau 9. Volume récolté et PAC au Nouveau-Brunswick (milliers de mètres cubes)

	1990	1991	1992	1993	1994
Récolte de résineux	7 133	6 693	7 405	7 153	7 276
Récolte de feuillus	1 691	1 949	1 800	1 806	1 993
Récolte totale	8 824	8 642	9 205	8 959	9 269
PAC pour les résineux	6 858	6 858	6 858	6 858	6 858
PAC pour les feuillus	3 877	3 877	3 877	3 877	3 877
Total des PAC	10 735	10 735	10 735	10 735	10 735

Nouveau-Brunswick

Il semble que les coupes effectuées au Nouveau-Brunswick soient inférieures aux PAC établies pour les feuillus (tableau 9). Toutefois, comme c'est le cas en Nouvelle-Écosse, un volume élevé de bois quitte la province, et les données qui s'y rapportent ne sont pas incorporées aux estimations concernant les récoltes totales. Une part considérable de ce volume provient de terrains privés non réglementés.

Il semble y avoir un surplus de bois de feuillus au Nouveau-Brunswick, mais ce volume a récemment été absorbé à la suite de l'annonce faite par différentes usines disant qu'elles allaient utiliser le surplus en question. Pour ce qui est des résineux, les niveaux de coupe annuels se rapprochent des PAC ou les dépassent.

Les grandes superficies couvertes de peuplements de résineux faisant partie des classes d'âge des arbres arrivés à maturité et des arbres surâgés continuent de nuire à l'industrie. La question se pose toujours, à savoir : comment peut-on maintenir l'approvisionnement en bois provenant des classes d'âge plus avancées jusqu'à ce que les peuplements plus jeunes soient commercialisables? Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé dernièrement la mise sur pied d'un programme de sylviculture élargi. Ce nouveau programme porte le niveau de sylviculture relative aux feuillus au niveau actuellement prévu pour ce qui est des résineux.

Facteurs

La dernière partie du présent document est consacrée aux facteurs qui sont susceptibles d'influer sur la future production du bois. Comme il a été mentionné dans les sections précédentes, les provinces n'exploitent pas les ressources de la même façon, mais elles ont des points en commun. Par exemple, l'approvisionnement en bois durable est très restreint par rapport aux niveaux de coupe; une part considérable de l'approvisionnement en bois d'oeuvre provient de propriétaires de terrains privés; les sommes investies dans la sylviculture permettent d'accroître les niveaux de coupe; et les quatre provinces ont incorporé des apports sylvicoles à leurs modèles de détermination de l'approvisionnement en bois. Ces facteurs font partie de ceux que nous abordons. Ils ne sont pas présentés dans un ordre d'importance particulier.

Propriété

Une bonne partie des terrains forestiers du Canada atlantique appartiennent à des propriétaires de boisés privés. La plupart de ces terrains ne sont pas réglementés en ce qui a trait à la durabilité de l'approvisionnement en bois. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, près de 30 % de l'approvisionnement en bois provient de ces terrains. Le facteur qui entre en jeu ici est qu'un grand nombre de propriétaires de boisés possèdent ces derniers à des fins autres que l'approvisionnement en bois. L'industrie forestière devra relever un défi car il lui faudra élaborer des moyens novateurs

pour avoir accès à cet approvisionnement en bois. Elle pourrait par exemple aider à démontrer à ces propriétaires qu'il est possible d'aménager les boisés de sorte à en tirer de nombreux avantages, dont les récoltes.

Certification

Un autre facteur auquel l'industrie doit faire face est celui de la certification relative à la durabilité (qu'il s'agisse de la norme établie par l'Association canadienne de normalisation «CSA» ou par le *Forest Stewardship Council* «FSC», ou des deux normes à la fois). Ce facteur complique encore plus la situation lorsque le bois provient de boisés privés dont la plupart ne sont pas visés par un plan d'aménagement. L'industrie doit répondre à la question suivante : comment peut-on accorder un certificat de durabilité concernant l'approvisionnement en bois lorsque l'industrie ne peut en surveiller la planification?

Sylviculture

Une part considérable des PAC (ex. : 30 % dans certaines provinces) résultent des sommes investies dans la sylviculture (coupes d'éclaircie et plantation). La fin des ententes fédérales-provinciales relatives à la foresterie a entraîné une réduction marquée des sommes disponibles pour la sylviculture, et la majeure partie de ces réductions touchent les boisés privés. Il faudra que toutes les parties intéressées créent de nouvelles méthodes de financement en ce qui a trait à la sylviculture, telles que les prélèvements sur le bois livré par les usines, pour qu'il soit possible de maintenir les niveaux de coupe présumés actuellement. Fait positif, les rendements préliminaires obtenus dans les peuplements qui ont fait l'objet de traitements sylvicoles semblent dépasser les rendements qui étaient prévus, et par la suite assumés, au moyen

des modèles de détermination de l'approvisionnement en bois.

Surveillance de l'acheminement du bois

La surveillance de l'acheminement du bois est un autre facteur qui entre en jeu. Comme il a été mentionné plus tôt, une grande part des terrains forestiers appartiennent à des propriétaires de boisés. Le fait que l'acheminement du bois en provenance de ces terrains n'est pas réglementé pose un problème non seulement pour l'industrie, qui ne peut s'assurer que cet approvisionnement en bois est durable, mais aussi pour les organismes gouvernementaux qui tentent de surveiller les niveaux de coupe annuels. L'absence de données exactes concernant l'acheminement du bois cause présentement des ennuis à certains organismes, dont les gouvernements provinciaux. Il faut rassembler des données plus précises sur l'acheminement du bois pour être en mesure d'en surveiller la durabilité.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette

La question n'est pas de savoir « si », mais « quand » les épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui ont sévi par le passé surviendront de nouveau au Canada atlantique. Il n'y a qu'à examiner la situation dans les hautes-terres du Cap-Breton pour voir ce qui se passe lorsqu'aucune mesure de protection n'est mise en oeuvre. Bien que les infestations soient actuellement au plus bas niveau historique, les experts prévoient que les populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette reviendront en grand nombre vers le début du siècle qui vient. L'analyse de l'approvisionnement en bois est réalisée en fonction de l'hypothèse selon laquelle des mesures de lutte antiparasitaire seront entreprises, et les provinces comme le Nouveau-Brunswick ne peuvent se permettre de subir des pertes en ce qui a trait au volume du bois.

L'industrie devra entre autres faire face au problème qui découle de la nécessité de trouver un autre moyen de lutter contre ce ravageur étant donné que les produits chimiques qui sont habituellement utilisés à cette fin, comme le *Fénitrothion*[®], ne seront pas disponibles.

Référendum sur les coupes à blanc dans le Maine

En novembre 1996, les résidents de l'état du Maine ont voté sur deux propositions dans le domaine forestier. La première proposition consistait à abolir les coupes à blanc et fixer de nouvelles normes d'exploitation forestière. La seconde proposition, baptisée « the Compact for Maine Forests », consistait en une option de remplacement promue par le gouverneur et visant l'amélioration des méthodes d'aménagement par voie de renforcement de la sévérité des règlements visant la coupe à blanc. Un troisième choix a été ajouté, les deux propositions étant sanctionnées par un non. La proposition « Compact » a obtenu 47,2 % des votes, l'abolition de la coupe à blanc 29,3 % et le refus des deux propositions 23,5 %. Étant donné qu'aucune option n'a obtenu plus de 50% des votes (c'est-à-dire la majorité), en vertu de la loi, la question qui a obtenu le plus fort pourcentage des votes fera l'objet d'un vote distinct au cours de l'année 1997. L'incertitude reliée à l'approvisionnement en bois dans l'État du Maine a eu une incidence sur les provinces canadiennes de l'Atlantique. Le Maine State Planning Office évalue qu'en cas d'abolition de la coupe à blanc, l'approvisionnement en bois provenant du Maine sera réduit de 20 %. En raison du seul taux de change des devises, les compagnies forestières du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse arrivent difficilement à livrer concurrence aux usines du Maine à l'heure actuelle en ce qui concerne le prix que ces dernières offrent pour le bois rond. Tous les éléments qui ont provoqué une croissance de la demande de bois des sociétés forestières du Maine se traduiront par une intensification de la pression dont feront l'objet les producteurs de bois du Nouveau-Brunswick,

de la Nouvelle-Écosse et même de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est inévitable que le prix du bois rond dans les Maritimes augmente, étant donné que les entreprises se font concurrence sur un marché d'approvisionnement en bois qui est déjà rendu à la limite de sa capacité.

Réglementation relative à l'environnement, à la faune et aux activités de loisirs

Les pressions exercées en vue de la création de zones de conservation se multiplient. Bien que ces pressions soient moins intenses que dans d'autres régions de l'Amérique du Nord, dont la côte ouest, il n'y a qu'à regarder au-delà de la frontière du Maine pour constater que les gens peuvent bien vite exercer des pressions (c.-à-d. le référendum sur les coupes à blanc). Ces pressions ont déjà des répercussions au Canada atlantique. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, les volumes durables de l'approvisionnement en bois ont été réduits d'environ 10 % lors de la répartition de l'approvisionnement en bois effectuée récemment, en raison des restrictions imposées sur les récoltes dans les bassins hydrographiques désignés.

Utilisation

Il convient d'aborder deux points à ce chapitre. Le premier concerne le fait que l'on peut récupérer un volume de bois plus élevé au cours de la phase de récolte grâce à la mécanisation. La technologie d'abattage n'a pas seulement amélioré le classement du bois, ce qui a théoriquement fait grimper la valeur ajoutée aux arbres abattus, elle a aussi donné la possibilité de récolter des arbres de plus petite taille (ce qui n'était pas rentable auparavant). Essentiellement, ces perfectionnements ont entraîné un accroissement de l'approvisionnement en bois.

Le second point est que la technologie de fabrication permet désormais aux industries d'utiliser des essences (en particulier des essences feuillues) qui étaient habituellement sous-utilisées. Cette

situation peut également accroître l'approvisionnement en bois.

Aspect social

Le dernier facteur que je désire aborder est celui que j'appelle l'aspect « social ». Bien entendu, certains diront que tous les facteurs dont nous avons discuté jusqu'ici ont un contexte social, mais, pour être plus précis, les ressources forestières du Canada atlantique ont traditionnellement procuré des emplois et des revenus à des milliers de gens, en particulier aux résidents ruraux. L'effondrement des pêches dans l'est nous rappelle tragiquement qu'il faut procéder à l'aménagement durable de nos ressources en bois. La tendance actuelle est d'offrir aux « collectivités » la possibilité de donner leur opinion au sujet de la gestion des ressources. Je suis persuadé que les membres de l'industrie du Canada atlantique connaissent très bien cette tendance, mais ils devront adopter une approche plus proactive en vue de participer à l'élaboration de mécanismes de consultation du public. Il ne suffit plus qu'une entreprise ou un gouvernement dise « nous savons ce qu'il y a de mieux à faire et c'est de cette façon que nous procéderons ». Les terrains forestiers sont plus qu'un endroit où récolter du bois. Le public réclamera des avantages, tels que des emplois, des activités de loisirs, une eau saine, etc.

Sommaire

On peut dire que l'approvisionnement en bois du Canada atlantique atteint presque un niveau durable. Les récoltes de résineux, soit l'essence la plus abondante et la plus utilisée, sont plus près des PAC que celles des feuillus. À court terme, les possibilités d'avoir accès à une quantité supérieure de bois concernent principalement les feuillus. Le Nouveau-Brunswick est la province qui a le moins de possibilités d'expansion, compte tenu que les approvisionnements en résineux et en feuillus ont été alloués. La part relativement grande des terrains forestiers qui appartiennent à des propriétaires de boisés privés complique l'équation relative à l'approvisionnement en bois, surtout parce que les terrains en question ne sont pas réglementés à ce chapitre. Il est crucial d'investir dans la sylviculture pour soutenir les niveaux de coupe actuels dans les quatre provinces de l'Atlantique. Certains facteurs sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur la future production du bois, dont les suivants : retraits de terrains forestiers en raison des restrictions imposées en ce qui concerne l'environnement, la faune et les activités de loisirs; problèmes liés à la certification de terrains non réglementés, tels que les boisés privés; infestation imminente de la tordeuse des bourgeons de l'épinette; et interdiction des coupes à blanc dans le Maine. D'autre part, certains facteurs sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur la production du bois, à savoir : meilleure utilisation; apports et rendement sylvicoles; et une conscience sociale plus proactive de la part du gouvernement et de l'industrie.

Bibliographie

Conseil canadien des ministres des forêts. *Programme national de données sur les forêts. 1995*. Abrégé de statistiques forestières canadiennes, 1994.

Conseil canadien des ministres des forêts. *Programme national de données sur les forêts. 1996*. Abrégé de statistiques forestières canadiennes, 1995.

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. *Étude sur l'utilisation du bois d'oeuvre en 1994*. Fredericton (Nouveau-Brunswick), 1994.

Ressources naturelles Canada. *L'état des forêts au Canada, 1995-1996*. Ottawa (Ontario), 1996.

Runyon, K. *Approvisionnement en bois du Canada : situation actuelle et perspectives*. Ressources naturelles Canada. Fredericton (Nouveau-Brunswick), 1991.